



Immigration

Quand les sondages sont au service de la politique Des questions fabriquées sur mesure

Du 14 au 17 septembre 2007, OpinionWay ⁽¹⁾ a réalisé une enquête relative au projet de loi sur l'immigration ⁽²⁾ pour *Le Figaro* ⁽³⁾ et LCI ⁽⁴⁾. L'échantillon de 973 individus, représentatif de la population française âgée de 18 ans ou plus, a été interrogé « en ligne sur système cawi » (computer assisted web interview). C'est nouveau ; cela fait sérieux, mais nous aurions souhaité en savoir plus sur la méthode utilisée...

Selon la première question, 74 % des Français sont « tout à fait favorables » ou « plutôt favorables » à la mise en place de quotas en matière d'immigration. C'est beaucoup, mais le procédé est grossier. Les

deux autres items étaient « plutôt opposé » et « tout à fait opposé ». D'où une rupture dans le vocabulaire utilisé, à coup sûr volontaire, de façon à privilégier les deux premières réponses proposées.

Selon la deuxième question, 70 % des Français préfèrent une régularisation au cas par cas des étrangers vivant en

France « sans papiers ». Là encore, la formulation contient des biais qu'éviterait tout apprenti sociologue. Trois items proposés. La « régularisation au cas par cas » est celui du milieu. On connaît le phénomène d'attraction de la réponse centrale. Le premier item proposé est la « régularisation automatique de tous les " sans papiers " » (13 %). Voudrait-on faire augmenter le score ? Dans cette hypothèse, on propose une formulation beaucoup plus neutre en supprimant « automatique ».

La troisième question nous apprend que 74 % des Français sont tout à fait ou plutôt favorables à « limiter le regroupement familial aux personnes qui maîtrisent déjà la langue française ». Et si la formulation avait été : « ouvrir le regroupement familial à toute personne indépendamment de sa maîtrise ou non de la langue française », aurait-on obtenu le même taux ?

Parmi les quatre autres items, retenons maintenant celui-ci : « Modifier les règles d'acquisition de la nationalité française dans les DOM-TOM en y limitant le " Droit du sol " automatique ». On relève que 60 % des Français y sont tout à fait ou plutôt favorables et que seulement 1 % ne se prononce pas. Question : quel est le taux de Français à comprendre les enjeux de cette question, en particulier l'enjeu d'une limitation du droit du sol ?

(1) – Cf. www.opinion-way.com/

(2) – http://www.opinion-way.com/pdf/pj2740-le_figaro-lci-questions_immigration.pdf

(3) – *Le Figaro* est une filiale de la Socpresse dont le président est Serge Dassault.

(4) – La Chaîne Info (LCI) : son capital est détenu à 100 % par le groupe TF1 SA (le capital de ce groupe étant détenu à 43 % par le groupe Bouygues).



Écologie

La diversité de notre alimentation est liée à la survie des abeilles

Les abeilles sont en déclin sur l'ensemble de la planète. Les experts scientifiques n'excluent plus aujourd'hui leur disparition. Les causes sont connues : en tout premier lieu, l'épandage de pesticides.

Outre les difficultés des apiculteurs, cette disparition des abeilles va entraîner « *un bouleversement sans précédent dans l'histoire de l'humanité* », assure Bernard Vaissière, spécialiste de la pollinisation à l'INRA ⁽⁵⁾. En effet, 80 % des espèces de plantes à



fleurs dans le monde dépendent directement de la pollinisation par les insectes, dont les abeilles essentiellement. « *Sans les butineuses, ajoute Bernard Vaissière, la plupart des cultures n'atteignent plus une production satisfaisante* ». Sont concernées de nombreuses espèces sauvages (romarin, thym, lavande, moutarde), des arbres fruitiers (pommiers, poiriers, abricotiers, amandiers), des grandes cultures oléagineuses (colza, tournesol) et protéagineuses, des cultures maraîchères (cucurbitacées, tomates, fraises). Et aussi des semences de crucifères (radis, choux, navets), d'ombellifères (carottes, céleri, persil) et d'alliacées (oignons, poireaux)...

Concrètement, la disparition des abeilles ne signifie pas que l'espèce humaine mourra de faim, puisque 60 % des cultures — principalement les céréales — ne sont pas concernées. Par contre, la diversité alimentaire en serait profondément altérée.

Il est possible de suppléer l'absence des pollinisateurs naturels mais, aujourd'hui, aucune des solutions envisagées n'est satisfaisante. Il reste donc à tenter d'enrayer le déclin des abeilles : et donc, avant tout, à réduire l'usage des pesticides.

La pensée hebdomadaire

« En 2006, la DGCCRF ⁽⁶⁾ a effectué 111 838 actions de contrôle concernant l'étiquetage des produits alimentaires qui ont donné lieu à 12 487 anomalies relevées par procès-verbal (4 254) ou rappels de réglementation (7 963) principalement. (...) Pour savoir l'essentiel — les ingrédients qui composent la gaufrette ou le cassoulet — il faut retourner le paquet ou la boîte dans tous les sens avant de dénicher un petit encadré en caractères minuscules, illisible au premier coup d'œil. Ce sont des manières de brigands, méprisantes à l'égard des consommateurs (...). Cette volonté manifeste d'observer la règle a minima en usant de toutes les (mauvaises) ficelles graphiques pour dissimuler le contenu réel de ce qu'on vend, doit être dénoncée ».

JP. Génè, « Arnaques à l'étiquette », *Le Monde* 2 du 14 juillet 2007.

⁽⁵⁾ — « Un monde sans fruits ni légumes ? », *Le Monde* des 14 et 15 octobre 2007.

⁽⁶⁾ — Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.